

Procédure d'admission "Conduire un projet de création d'entreprise"

Vous êtes intéressé(e) par la formation "Conduire un projet de création d'entreprise" et nous vous en remercions.

Niveau de connaissance préalablement requis

La formation dispensée par le CFSP est ouverte et accessible à toute personne désirant créer ou reprendre une entreprise

Vous pouvez nous contacter :

- via le site en nous adressant un message à partir de l'onglet "*Nous contacter*"
- par téléphone 09 75 77 37 93, du lundi au vendredi, de 9h à 12h (sauf mercredi et vacances scolaires)

Si vous écrivez un mail pensez à noter votre numéro de téléphone, nous vous contacterons rapidement, mais aussi :

- votre adresse postale,
- le mode de financement personnel ou mobilisation CPF

Ces renseignements nous permettront de répondre au mieux à votre demande.

Pour constituer votre dossier de préinscription, vous pouvez télécharger les documents suivants :

- Bulletin de préinscription "Conduire un projet de création d'entreprise"
- Attestation "Projet création d'entreprise"
- Programme
- Calendrier
- Règlement intérieur

Lorsque vous nous envoyez votre bulletin de préinscription dûment rempli et signé, il doit être accompagné :

- **de l'attestation "Projet création d'entreprise" si vous mobilisez votre CPF**
- **d'une lettre de motivation**
- **de votre CV**
- **de votre dernier diplôme officiel (Bac, BTS, Licence, Master, etc.)**
- **du récépissé du règlement intérieur dûment signé**
- **de 2 photos d'identité**

Le dossier devra être réceptionné au maximum :

- **1 semaine avant le début de la formation (financement personnel)**
- **3 semaines avant le début de la formation (prise en charge structure)**

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

A réception de votre dossier de préinscription et après examen, il vous sera proposé par mail, dates et créneaux horaires et ce dans un délai de 3 semaines maximum, pour l'entretien effectué par le directeur ou l'un des formateurs référents.

Lorsque l'inscription est validée par les deux parties, vous recevez :

- un courrier d'admission
- un contrat de formation professionnelle

Lorsque l'inscription n'est pas validée, un mail expliquant les raisons de notre refus vous est adressé.